

Publiée le - 5 SEP. 2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation : 27 août 2024**

**Séance du conseil municipal : 2 septembre 2024**

Le 2 septembre 2024, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de Moulleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Maire.

**Membres présents :** Monsieur Jacky GODARD, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Serge TESSON, , Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Hervé BEAULIEU, Madame Rachel BODIN, Monsieur Philippe FOUCHER, Madame Elisabeth BELLON, Monsieur Olivier BARON, Madame Carole BOUCHET, Madame Marie COUTANCEAU, Madame Emilie MASSEY, Monsieur Vincent SAUNIER.

**Membres excusés :** Madame Renée-Noëlle BOUILLANT (donne pouvoir à Jacky GODARD), Madame Lucie MARTIN (donne pouvoir à Catherine PAVAGEAU), Monsieur Pierre BUTON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 22

**Secrétaire de séance :** Gisèle SEWERYN

**N° 2024-D94 – SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ACTION FONCIERE EN VUE DE REALISER DEUX PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) DE LA VENDEE, LA COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION**

**Rapporteur : Pascal THIBAUT**

L'adjoint à l'urbanisme rappelle que par délibération en date du 12 octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention d'action foncière avec l'EPF de la Vendée pour deux secteurs de renouvellement urbain, rue Principale et route de la Roche-sur-Yon, pour une durée de 4 ans.

Un premier avenant a été signé le 26 avril 2022 pour intégrer la Roche-Sur-Yon Agglomération à la convention suite au transfert à cette dernière du droit de préemption en juillet 2021.

La convention arrivera à son terme en date du 3 novembre 2024. L'EPF a déjà réalisé des acquisitions foncières sur l'un des deux secteurs de projet et d'autres négociations sont en cours. Afin que celles-ci puissent aboutir, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'un avenant pour proroger de 3 ans la durée de la convention soit jusqu'au 3 novembre 2027.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU l'article L 324-1 du code de l'urbanisme et les articles suivants*

*VU la délibération du 12 octobre 2020 approuvant la signature d'une convention d'action foncière sur les secteurs rue Principale et route de la Roche*  
*VU la délibération en date du 7 mars 2020 approuvant la signature d'un avenant n°1 pour intégrer la Roche-Sur-Yon Agglomération à la convention,*  
*VU la proposition d'avenant ci-annexée*  
*VU l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 27 juin 2024,*  
*CONSIDERANT que des négociations foncières, menée par l'EPF, sont en cours sur le périmètre d'intervention et qu'il convient de proroger la convention afin de les mener à leur terme,*

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver la signature de l'avenant n°2 de la convention d'action foncière en vue de réaliser deux projets de renouvellement urbain entre l'EPF de la Vendée, la commune et l'agglomération,
- **AUTORISE M. Le Maire** à signer les documents à intervenir



Pour extrait conforme  
Le Maire

Jacky GODARD

La secrétaire

Gisèle SEWERYN